

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL



**NE NOUS DITES PAS
QUI NOUS SOMMES**

YREN ROTELA ET MARIANA SEPÚLVEDA

📍 PARAGUAY

ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE

DE LETTRES QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2326 lettres en 2001, nous sommes passés à 4,7 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétitions et d'autres actions en 2021 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

La campagne de cette année dirige ce soutien vers des personnes prises pour cible en raison de leurs activités militantes pacifiques, de leurs opinions ou de leurs caractéristiques propres, et vise à protéger leur droit de manifester et de s'exprimer librement. Parmi ces personnes figurent des femmes défenseuses des droits humains, des militant-e-s des droits des

personnes transgenres, des artistes et des manifestant-e-s pacifiques. Ces personnes ont été diversement rouées de coups, incarcérées, blessées par balle, harcelées ou intimidées. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles recevront des messages personnels de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Leur famille et elles savent que leur situation est portée à l'attention du public et qu'elles ne sont pas oubliées. En faisant preuve de solidarité et en veillant à ce que tout le monde – y compris les personnes les plus discriminées – puisse prendre part de façon égale aux manifestations sans craindre de violence, nous pouvons créer un monde plus juste et égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes indiquent que ces actions ont eu un effet et, bien souvent, que le fait de savoir qu'autant de personnes se soucient d'eux leur donne de la force.

En général, il y a un changement palpable dans le traitement que les autorités du pays réservent à ces personnes, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Les poursuites peuvent être abandonnées et des personnes peuvent être libérées de prison. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

© Amnesty International Nigeria



Des militant-e-s d'Amnesty Nigeria participent à Écrire pour les droits en 2021.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : www.amnesty.org/fr/writeforrights

Contactez l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays : www.amnesty.org/fr/countries

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R22.

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, dans un groupe de militant-e-s. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et au groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir en faveur d'une des personnes défendues cette année, échangez avec elles/eux afin de déterminer si elles/ils

peuvent le faire en toute sécurité.

Les activités sont fondées sur des **méthodes d'apprentissage participatives** dans le cadre desquelles les participant-e-s ne reçoivent pas simplement des informations, mais explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette démarche permet aux participant-e-s :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER LEUR PROPRE OPINION, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR suffisamment d'espace pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International : www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/

Sur son Académie des droits humains, Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne Écrire pour les droits** : <https://academy.amnesty.org/learn>

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

RÉUNI AVEC SA FAMILLE

Le 30 juin 2021, le défenseur des droits humains Germain Rukuki a été libéré après avoir été emprisonné pendant plus de quatre ans au Burundi. Il avait été arrêté, poursuivi en justice et déclaré coupable en raison de son travail de défense des droits humains.

Pendant la campagne *Écrire pour les droits 2020*, nos sympathisant-e-s à travers le monde ont mené plus de 436 000 actions pour obtenir sa libération. D'abord dans l'incapacité de quitter le pays après sa remise en liberté, Germain a finalement retrouvé sa famille en Belgique en février 2022. Il a déclaré : « *Écrire pour les droits* a vraiment un impact positif. Grâce à leur soutien, moi, Germain Rukuki, suis sorti de prison encore plus déterminé à défendre les droits humains. »



© DR

LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong était scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour homicide. Magai Matiop Ngong a déclaré avoir dit au juge que l'homicide pour lequel il était poursuivi était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Pourtant, Magai Matiop Ngong a été jugé pour homicide, une infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en faveur de Magai Matiop Ngong dans le cadre d'*Écrire pour les droits 2019*. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai Matiop Ngong est maintenant en sécurité hors du pays et est plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.



UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, a travaillé sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement pour des accusations forgées de toutes pièces destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Pendant *Écrire pour les droits 2021*, plus de 500 000 actions ont été menées en faveur de Bernardo Caal Xol et, en mars 2022, il a été libéré.



© Simone Dalmaso

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles. Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger. Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Des militant-e-s d'Amnesty Suisse participent à Écrire pour les droits en 2021.

© Amnesty International Suisse



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.

- Article 1** Liberté et égalité en dignité et en droits
- Article 2** Non-discrimination
- Article 3** Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
- Article 4** Droit de ne pas être réduit-e en esclavage
- Article 5** Droit de ne pas être soumis-e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement.

- Article 6** Protection de la loi pour toutes et tous
- Article 7** Égalité devant la loi
- Article 8** Réparation lorsque les droits ont été bafoués
- Article 9** Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires
- Article 10** Droit à un procès équitable
- Article 11** Présomption d'innocence
- Article 14** Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin

- Article 12** Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
- Article 13** Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
- Article 16** Droit de se marier et de fonder une famille
- Article 24** Droit au repos et aux loisirs
- Article 26** Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant

- Article 15** Droit à une nationalité
- Article 17** Droit à la propriété
- Article 22** Droit à la sécurité sociale
- Article 23** Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
- Article 25** Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

- Article 18** Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
- Article 19** Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
- Article 20** Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
- Article 21** Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

- Article 27** Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
- Article 28** Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
- Article 29** Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
- Article 30** Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !



ACTIVITÉ

ASSURER L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION

CONCEPTS CLÉS

- Droits des personnes transgenres
- Identité de genre
- Droit à l'égalité et à la non-discrimination
- Droit à l'identité
- Liberté d'expression

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s découvrent la discrimination dont sont victimes les personnes transgenres et les conséquences de cette discrimination pour leur vie, à travers l'histoire vraie d'Yren et Mariana au Paraguay. Les participant-e-s sont encouragés à écrire une lettre à l'État pour exiger que leur droit à une identité soit garanti et pour manifester leur solidarité à Yren et Mariana.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **comprennent** le concept d'exclusion et de discrimination et la manière dont cela peut affecter la vie des personnes ;
- **découvrent** que l'exclusion fondée sur le droit à l'identité représente une menace pour la réalisation d'autres droits ;
- **reconnaissent** le rôle de l'État s'agissant de garantir le droit à la non-discrimination ;
- **apprennent davantage** sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* et écrivent des lettres de soutien et de solidarité envers Yren et Mariana.

ÂGE : 12 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « **Agissez** ».

MATÉRIEL

- **Document à distribuer** : Identité et droits (page 9)
- **Informations complémentaires** sur les droits des personnes LGBTI (page 10)
- **Document à distribuer** : Le cas d'Yren et Mariana (page 11)
- **Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** (page 5)
- Feuilles de papier, stylos, enveloppes (si vous envoyez des courriers)
- Facultatif : Modèles de lettres disponibles sur www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/.
- Facultatif : Vidéo du cas d'Yren et Mariana disponible sur www.amnesty.org/w4r-videos (en anglais uniquement).

PRÉPARATION

- Imprimez le cas d'Yren et Mariana, le document sur l'identité et les droits et des exemplaires de la DUDH pour chaque participant-e.
- Lisez les informations complémentaires en page 10 et le cas d'Yren et Mariana en page 11.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Suivez le cours rapide sur *Écrire pour les droits* à l'adresse academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/145/write-for-rights-a-short-guide
- Suivez notre cours rapide sur le droit de manifester à l'adresse academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/201/the-right-to-protest
- Lisez la synthèse d'Amnesty sur le droit de manifester disponible à l'adresse www.amnesty.org/fr/documents/ACT30/5856/2022/fr/

INFORMATION IMPORTANTE

- Dans les contextes dans lesquels utiliser le mot « *manifestation* » est trop polémique et pourrait mettre les participant-e-s en danger, vous pouvez le remplacer par des expressions alternatives comme « *droit à la liberté de réunion et d'expression* ».

1. LAISSEZ-MOI PARTICIPER !

Dites au groupe que vous allez faire une petite expérience. Sans donner davantage d'explications, demandez aux participant-e-s de se répartir en deux groupes en fonction d'un critère distinctif. Par exemple, les personnes ayant les yeux verts dans un groupe et les autres dans un second groupe, ou les personnes ayant les cheveux longs d'un côté et celles ayant les cheveux courts de l'autre, les personnes dont le prénom commence par une lettre entre A et M d'un côté et celles dont le prénom commence par une lettre entre N et Z de l'autre, les personnes portant des chaussures noires d'un côté et celles portant des chaussures d'autres couleurs de l'autre.

Une fois les deux groupes formés, donnez aux membres de l'un des deux groupes un privilège par rapport à ceux de l'autre (donnez-leur des bonbons, le droit de jouer à un jeu, ou le droit de regarder une vidéo amusante ou félicitez-les) et imposez aux autres de faire face au mur, de fermer les yeux et de rester immobiles.

Pendant que les participant-e-s sont toujours séparés en deux groupes, faites le bilan en posant les questions suivantes :

- **Est-il juste que certaines personnes aient pu participer et d'autres non ?**
- **Pour les personnes qui ont été exclues en raison de quelque chose qui fait partie d'elles ou de la manière dont elles expriment leur identité, qu'avez-vous ressenti ?**



15 MINUTES

- Pour l'autre groupe, quel a été votre sentiment face au fait de pouvoir profiter de quelque chose pendant que d'autres personnes en étaient activement privées ?
- Pensez-vous que certains groupes ou certaines personnes autour de vous sont plus susceptibles d'être ainsi exclus et de ne pas pouvoir participer ?

Terminez en veillant à ce que tout le monde soit inclus (distribuez des bonbons aux autres, jouez de nouveau au jeu, félicitez tout le monde ou remettez la vidéo amusante). Si vous avez le temps, demandez aux participant-e-s comment ils/elles se sentent à présent. Quelle est la différence ?

2. CE QU'IL FAUT POUR PARTICIPER : LE CAS D'YREN ET MARIANA

 30 MINUTES

Dites aux participant-e-s qu'ils/elles vont maintenant avoir un aperçu de la vie d'Yren et Mariana au Paraguay. Dites-leur que vous allez lire une liste d'activités que Mariana et Yren affectionnent. Après avoir énoncé chaque activité, demandez aux participant-e-s de lever la main si elles/ils aiment cette activité.

Mariana aime :

- danser
- jouer au volleyball
- lire des romans d'amour
- faire des vidéos pour TikTok

Yren aime :

- l'art dramatique
- le théâtre
- chanter
- cuisiner

Distribuez le **cas d'Yren et Mariana** (page 11) et le document sur **l'identité et les droits** (page 9). Donnez aux participant-e-s quelques minutes pour les lire. Demandez-leur leurs premières réactions après avoir lu le cas et réfléchissez ensemble aux questions :

- Quel est le lien entre leur cas et l'activité sur l'exclusion et la participation que vous avez menée ?
- Que pensez-vous qu'Yren et Mariana ressentent face à la discrimination qui leur est infligée ?
- Nous avons toutes et tous le « droit à une identité ». Comment est-ce lié au cas d'Yren et Mariana ?

Expliquez que notre identité juridique est étroitement liée à de nombreuses choses dont nous avons besoin pour vivre dans la joie et l'égalité, pour vivre une vie fondée sur les droits, la dignité et le respect et pour pouvoir participer pleinement à la société.

Sur un tableau, commencez à établir une liste des cas dans lesquels il faut présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, acte de naissance). Demandez aux participant-e-s de contribuer. Citez les grandes étapes ou moments importants de la vie d'une personne lors desquels il est nécessaire de justifier de son identité. Parmi les réponses peuvent figurer : s'inscrire à l'école, obtenir un diplôme, aller chez le médecin, ouvrir un compte en banque, voter lors des élections, signer un contrat de travail, se rendre à l'étranger, obtenir le permis de conduire, louer ou acheter un appartement ou une maison, etc.

Répartissez les participant-e-s en binômes et invitez-les à consulter la liste complète. Sélectionnez une étape clé et demandez aux binômes de discuter de ce qui serait différent dans leur vie si ce moment leur était refusé simplement parce que leur identité juridique ne correspondait pas à leur véritable identité. En groupe entier discutez des questions suivantes :

- Quelque chose attire-t-il votre attention ?
- Quelles seraient les conséquences pour votre vie si le droit à une identité vous était refusé ?
- Pourquoi est-il important pour Yren et Mariana de pouvoir faire changer leur nom officiel ?
- Que doit faire le gouvernement ? Quelle différence peut-il faire pour les femmes transgenres comme Yren et Mariana ?

Si les participant-e-s ne maîtrisent pas le concept et les identités des personnes transgenres, faites en sorte de construire d'abord une compréhension commune de ce que cela signifie, en utilisant les **informations complémentaires** en page 10.



15 MINUTES

3. AGISSEZ

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty. Indiquez qu'Amnesty encourage les gens à réclamer justice pour Yren et Mariana. Donnez des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant-e-s la vidéo d'Yren et Mariana que vous trouverez ici : www.amnesty.org/w4r-videos (en anglais uniquement).

ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire aux autorités paraguayennes en se servant des coordonnées à droite.

- Dites aux autorités quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Dites-leur ce qui vous choque dans le cas d'Yren Rotela et Mariana Sepúlveda.
- Expliquez-leur pourquoi vous jugez important que les gouvernements respectent les droits des personnes transgenres.
- Demandez-leur de **reconnaître juridiquement l'identité des personnes transgenres** de sorte que celles-ci puissent exercer leur droit à la liberté d'expression, d'association et de manifestation sous l'identité dans laquelle elles se reconnaissent elles-mêmes.

Président de la Cour suprême
Palacio de Justicia del Paraguay
Mariano Roque Alonso y Testanova
9° Piso, Torre Norte
C.P. N°001001 Asunción
Paraguay

Courriel : secretariageneralcsj@pj.gov.py

Fax : +595 21 439 4000

Twitter : @PoderJudicialPY

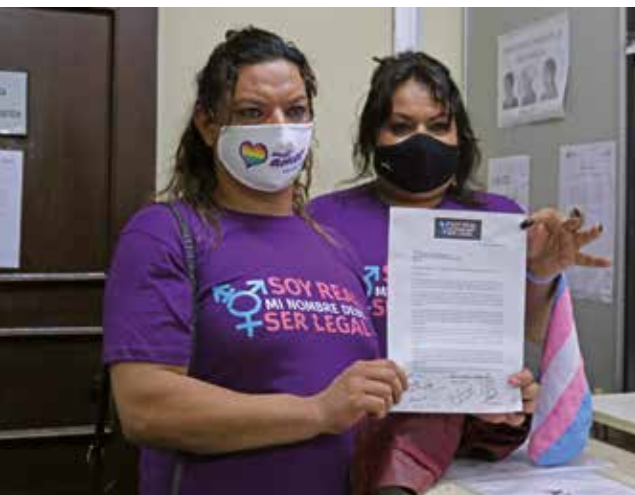
Facebook : facebook.com/PoderJudicialPY

Formule d'appel : Dear Mr President, /
Monsieur le Président,

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Montrez à Yren et à Mariana que vous les soutenez ! Envoyez des messages d'amitié et d'espoir à Yren et Mariana pour qu'elles continuent leur combat. Dites à Yren et Mariana quelque chose à propos de vous et d'où vous venez. Laissez parler votre créativité et votre sens artistique. Envoyez votre lettre à l'adresse à droite.

Amnesty International Paraguay
Hassler 5229 entre Cruz del Defensor y
Cruz del Chaco
Asunción
Paraguay



© DR



© Amnesty International/P4ui3

Tout à gauche : Mariana (gauche) et Yren (droite).
À gauche : Mariana, Yren et d'autres personnes participent à une manifestation devant la Cour suprême, au Paraguay.

DOCUMENT À DISTRIBUER

IDENTITÉ ET DROITS

LE DROIT À UNE IDENTITÉ

Nous avons toutes et tous **droit à une identité**, dès notre naissance. Au niveau le plus élémentaire, notre identité est notre nom, notre date de naissance, notre genre et notre nationalité, des éléments tous inscrits sur notre acte de naissance, notre passeport et sur les documents de recensement. Une identité juridique nous permet de devenir citoyen-ne-s de la société, de bénéficier de services sociaux essentiels, comme la santé, l'éducation et la protection juridique. Sans identité, nous sommes invisibles aux yeux de l'État et nous ne pouvons bénéficier des services essentiels qui nous permettent de vivre notre vie quotidienne. En réalité, sans documents d'identité valides, nous ne sommes pas considérés comme des « personnes devant la loi ».

LES PERSONNES TRANSGENRES ET LEURS IDENTITÉS

Une **personne transgenre** est une personne dont l'identité et/ou l'expression de genre diffèrent des attentes traditionnelles associées au sexe biologique qui lui a été assigné à la naissance. Les personnes transgenres qui souhaitent changer de genre à l'état civil afin qu'il corresponde à celui par lequel elles s'identifient et s'expriment sont souvent victimes de plusieurs atteintes aux droits humains. De nombreux gouvernements fondent toujours la reconnaissance juridique du genre dans leurs lois et pratiques sur des normes stéréotypées de masculinité et de féminité et sur les attentes sociales de ce qu'être « un homme » ou « une femme » signifie. Cela a pour conséquence une **discrimination** et une **exclusion** des personnes transgenres. Et lorsque le droit à une identité n'est pas réalisé, l'intolérance et les violences prospèrent.

DROITS DES PERSONNES TRANSGENRES

Dans le cas du Paraguay, le manque de reconnaissance juridique des identités des personnes transgenres entraîne d'autres atteintes à leurs droits fondamentaux et d'autres formes de discrimination, qui les réduisent au silence et empêchent leur participation à d'autres domaines de la vie. Par exemple, les droits au logement, à l'emploi, à la santé et à l'éducation sont menacés, ce qui implique que la capacité de ces personnes à participer pleinement à ces domaines de la vie peuvent être compromis. D'autres droits peuvent être bafoués, comme le droit à une vie privée, le droit à une vie de famille, le droit à la reconnaissance devant la loi, le droit de ne pas subir de traitement cruel, inhumain ou dégradant et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination fondée sur l'identité et l'expression de genre.



© Amnesty International /P4u13

Yren et Mariana devant la Cour suprême
du Paraguay

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES DROITS DES PERSONNES LGBTI

Dans de nombreux pays, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers (LGBTI) sont exposées à des discriminations quotidiennes, fondées notamment sur :

- l'orientation sexuelle (par qui l'on est attiré) ;
- l'identité de genre (la manière dont on se définit, quel que soit son sexe biologique) ;
- l'expression de genre (la manière dont on exprime son identité de genre par les vêtements, la coiffure ou le maquillage) ;
- les caractéristiques sexuelles (par exemple, les organes génitaux, les chromosomes, les organes reproducteurs ou les taux hormonaux).

Il est important de comprendre la différence entre le **sexe** et le **genre**. Le terme « sexe » renvoie à des différences déterminées biologiquement et le terme « genre » fait référence à des différences dans les rôles et les relations sociales.

Une **personne transgenre** est une personne dont l'identité et/ou l'expression de genre diffèrent des attentes traditionnelles associées au sexe biologique qui lui a été assigné à la naissance. Certaines personnes font le choix de modifier leur sexe biologique de manière à ce qu'il corresponde à leur identité de genre, soit par la chirurgie soit par un traitement hormonal, d'autres pas. Le terme renvoie aussi à un certain nombre d'autres identités, par exemple les personnes qui s'identifient à un troisième genre, celles qui s'identifient à plus d'un genre ou celles qui ne s'identifient à aucun genre. Le terme « transgenre » est souvent abrégé en « trans ».

Parallèlement, le terme **identité de genre** se rapporte à la manière dont une personne se définit par rapport à la masculinité ou à la féminité (**genre**).

Une personne peut avoir une identité de genre masculine ou féminine et les caractéristiques physiologiques du sexe opposé.

Maintenant que nous avons compris ces concepts, nous pouvons dire que les personnes transgenres sont des personnes dont l'identité de genre ou la manière dont elles se sentent, s'expriment ou s'habillent diffèrent du sexe biologique qui leur a été assigné à la naissance. C'est dans ce contexte que nous pouvons comprendre pourquoi les personnes transgenres veulent changer leur identité juridique, car les documents sur lesquels apparaît leur nom ne représentent pas l'identité de genre par laquelle elles s'identifient.

Qu'il s'agisse d'insultes, de harcèlement, mais aussi du fait de se voir refuser un emploi ou des soins de santé adéquats, les différentes inégalités de traitement que subissent les personnes LGBTI sont considérables et préjudiciables. Elles peuvent aussi mettre leur vie en danger. Parfois, des personnes LGBTI sont harcelées dans la rue, rouées de coups, voire tuées, uniquement en raison de leur identité. Les violences contre les personnes transgenres ont entraîné la mort d'au moins 375 personnes dans le monde en 2021, dont 70 % en Amérique du Sud ou centrale.

POURQUOI LES DROITS DES PERSONNES LGBTI SONT-ILS IMPORTANTS ?

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) consacre le droit à la liberté d'expression. Chacun-e devrait pouvoir exprimer sa fierté de ce qu'il/elle. L'espérance de vie des femmes transgenres dans de nombreux pays d'Amérique latine est de 33 à 38 ans, principalement en raison des violences auxquelles elles sont exposées, qui, souvent, entraînent la mort. Mettre fin à la transphobie permettra donc de sauver des vies. La discrimination des personnes LGBTI les expose à un risque accru de violences physiques et psychologiques. Toute personne a le droit à une identité, de vivre dans la liberté et la sécurité et de ne pas subir de discrimination.

Les personnes qui ne s'identifient pas comme LGBTI peuvent devenir des alliées en comprenant les réalités auxquelles les personnes LGBTI sont confrontées et en faisant preuve d'empathie face aux difficultés auxquelles elles font face. Cela leur permet également de comprendre comment lever nombre des limites imposées par les stéréotypes de genre. Ces stéréotypes limitent la manière dont les personnes LGBTI sont perçues en définissant et en limitant la manière dont les personnes doivent vivre leur vie. S'ils sont supprimés, chacun-e pourra alors être libre de se réaliser pleinement, sans contraintes sociales discriminatoires.

Les personnes LGBTI, et particulièrement les personnes transgenres et celles qui ne se conforment pas à la norme de leur genre, sont victimes d'exclusion économique et sociale. En luttant pour l'adoption et l'application de lois plus soucieuses de n'exclure personne, quelles que soient les orientations sexuelles et identités de genre, les personnes LGBTI pourront bénéficier de leurs droits humains, comme les droits à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi.

DOCUMENT À DISTRIBUER

LE CAS D'YREN ET MARIANA

Yren et Mariana veulent vivre librement et faire ce qu'elles aiment, comme jouer au volley-ball, danser et aller au théâtre. Cependant, en tant que femmes transgenres, elles sont obligées de lutter pour se défendre contre la discrimination. Elles ont été harcelées et agressées physiquement ; on les empêche aussi de dénoncer les problèmes auxquels elles sont confrontées au quotidien.

Au Paraguay, les personnes transgenres ne peuvent pas faire modifier officiellement leur nom ni obtenir des documents d'identité qui correspondent à leur identité de genre, entre autres pratiques discriminatoires. Ainsi, les étudiant·e·s transgenres ne peuvent obtenir de certificat de leur établissement comportant le nom qu'elles ou ils ont choisi, ce qui complique leur recherche d'emploi. Cette inégalité a incité Yren et Mariana à devenir militantes pour que les choses changent.

Mais au Paraguay, il n'est pas facile pour les personnes transgenres de manifester. Ce pays extrêmement conservateur traite ces personnes et l'ensemble de la communauté LGBTI de manière inéquitable. Le Paraguay tente de les rendre invisibles. C'est la raison pour laquelle les manifestations de groupes de personnes transgenres sont souvent interdites et sont parfois même la cible d'attaques.

Yren et Mariana se battent depuis des années pour faire changer leur nom officiel. Si elles pouvaient obtenir des documents correspondant à qui elles sont, cela signifierait que l'État a commencé à reconnaître leur existence en tant que femmes transgenres.

« Je suis venue au monde pour montrer qui je suis, pas pour qu'on me dise qui je suis. »

Yren Rotela.

De haut en bas : Yren et Mariana devant la Cour suprême du Paraguay ; Mariana porte une carte d'identité géante ; Yren parle dans les bureaux d'Amnesty Paraguay ; Une manifestation pour la reconnaissance des identités transgenres.



© Amnesty International/P4ul3



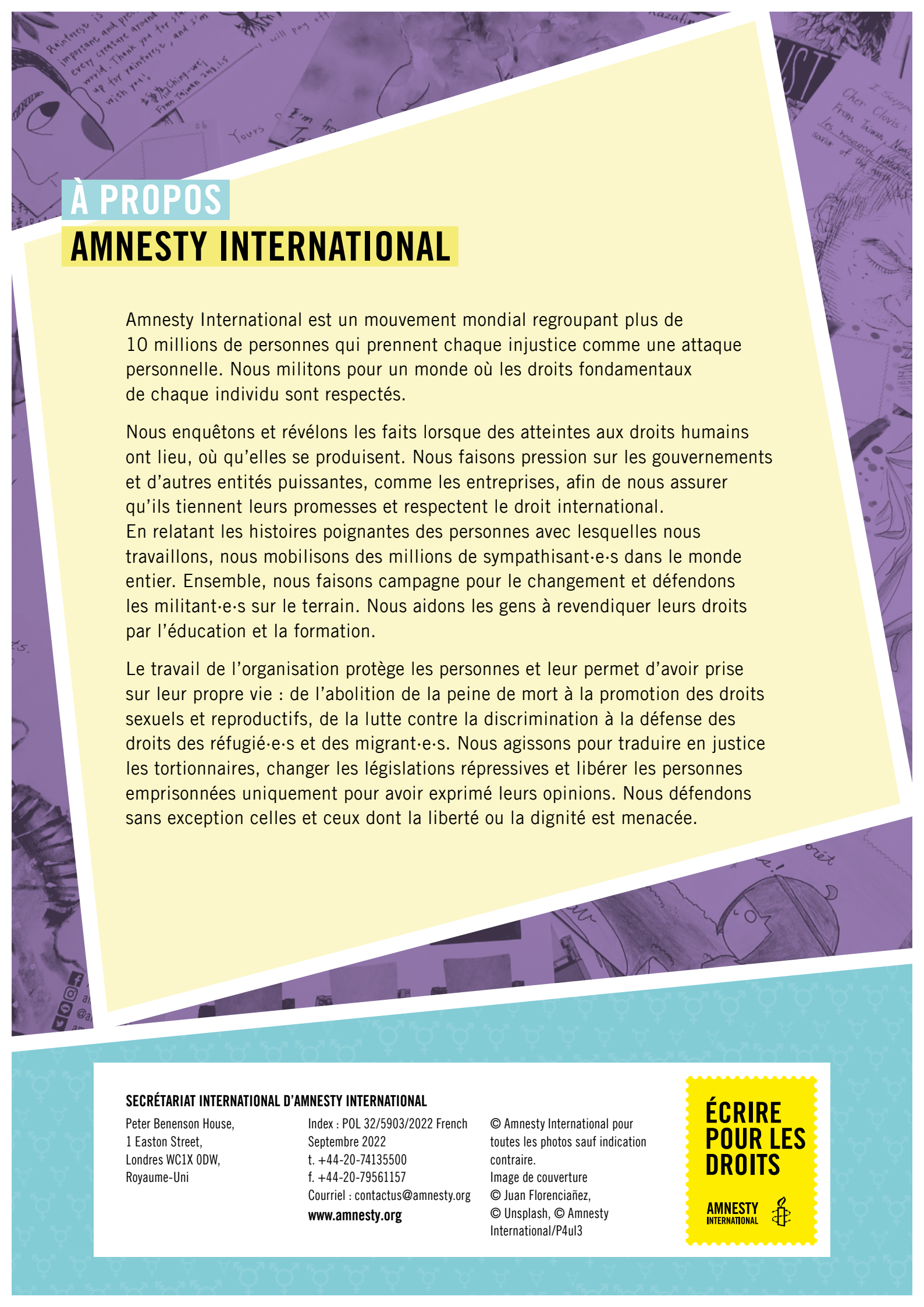
© DR



© DR



© Amnesty International/P4ul3



À PROPOS

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 10 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international.

En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant·e·s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant·e·s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL D'AMNESTY INTERNATIONAL

Peter Benenson House,
1 Easton Street,
Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni

Index : POL 32/5903/2022 French
Septembre 2022
t. +44-20-74135500
f. +44-20-79561157
Courriel : contactus@amnesty.org
www.amnesty.org

© Amnesty International pour
toutes les photos sauf indication
contraire.
Image de couverture
© Juan Florenciáñez,
© Unsplash, © Amnesty
International/P4ul3

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

